



L'Avocat, essentiel au quotidien.



Retards de chantier:  
Quelles responsabilités pour les collectivités?  
Quelle indemnisation pour les entreprises?

Maître Anne GESLAIN, Cabinet DU PARC

DU PARC  
CABINET D'AVOCATS



L'Avocat, essentiel au quotidien.

DU PARC  
CABINET D'AVOCATS



## I. Une responsabilité pour faute du maître d'ouvrage du fait des retards de chantier

- ✓ Fin du « guichet unique »
- ✓ Nécessité d'une faute de la personne publique
- ✓ Vigilance des collectivités sur la définition de leurs besoins et le suivi assidu du chantier



L'Avocat, essentiel au quotidien.

DU PARC  
CABINET D'AVOCATS

LÉGI  
TIME

LES RENDEZ-VOUS DU BARREAU

## II. Une responsabilité quasi-délictuelle des autres participants à l'opération de construction

- ✓ Engagement possible de la responsabilité des autres entrepreneurs (ex: maitre d'œuvre, lot gros œuvre)
- ✓ Instance unique devant le juge administratif
- ✓ Intérêt de l'expertise pour répartir les fautes entre les différents intervenants



L'Avocat, essentiel au quotidien.

DU PARC  
CABINET D'AVOCATS



### III. Les conditions d'indemnisation du retard

- ✓ Respect des délais et du formalisme du CCAG
- ✓ Rédaction du projet de décompte final
- ✓ Difficultés d'évaluation des préjudices
- ✓ Avantages d'un règlement amiable